

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 MARS 2019 – 20H30

Le 7 mars 2019, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 27 février 2019, s'est réuni en séance ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

ÉTAIENT PRÉSENTS : E. COOL, Maire ; E. MACREZ, G. MORIN, F. RAMOS, Adjoints ; M. COGE, J-L POUILLE, F. VERGER, G. LAUTONNE, F. BIENVENU, C. MOREL, T. LEMETTAIS

ABSENTS EXCUSES :

G. DELAFOSSE, L. DROUET

ABSENTS :

G. HULIN, L. MIGNON, S. FOSSET, S. FERREIRA, B. AUBRY

Secrétaire de séance : J-L POUILLE

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Minute de silence pour Mario STOMBOLI

Monsieur le Maire rappelle que Mario avait été installé en tant que conseiller municipal le 24 janvier dernier, en remplacement de Brigitte BLOTTIERE, démissionnaire. Il se faisait une joie et était très fier d'intégrer le conseil municipal. Cette joie fut de très courte durée car il est malheureusement décédé brutalement quelques jours après.

En sa mémoire, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

Mario STOMBOLI était le 19^{ème} candidat de la liste conduite par Etienne COOL, il n'y a plus d'autres représentants de cette liste. Le conseil municipal se réunira à présent avec 18 membres.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la précédente réunion et questionne sur d'éventuelles observations.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire remercie Monsieur DRIE pour sa présence ce soir. Il informe que Monsieur DRIE va quitter la trésorerie de Livarot à l'automne. Il le remercie particulièrement pour sa collaboration très efficace. Très disponible auprès des élus et auprès du personnel administratif, Monsieur DRIE avait de très bons conseils qui ont pu résoudre un bon nombre de dossiers. Monsieur le Maire lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Nora EVEILLARD pour la mise à disposition du foyer bar suite au décès de Mario

L'ADMR remercie pour la mise à disposition de la salle des réunions et du foyer bar du centre culturel pour l'organisation de deux réunions

L'Etablissement Français du Sang remercie pour la dernière collecte de sang qui a permis d'accueillir 45 candidats au don.

19-16 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 : COMMUNE

Monsieur DRIE, Trésorier de Livarot, présente le compte de gestion pour la commune 2018. Il informe que les chiffres comptables du compte de gestion 2018 sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2018 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses
2 435 766.06 €

Recettes
2 542 790.34 €

Excédent 2018 : 107 024.28 €

INVESTISSEMENT

Dépenses
1 793 253.71 €

Recettes
2 183 604.66 €

Excédent 2018 : 390 350.95 €

Monsieur DRIE indique qu'un excédent de fonctionnement a pu être réalisé malgré la baisse de 17 % des dotations subies. Cette baisse est due au fait que la commune a intégré une communauté d'agglomération, la commune perd son caractère de ruralité, les dotations ne sont plus calculées de la même façon, la ville d'Orbec est maintenant considérée comme une commune périurbaine. Il ajoute que dans certains départements, des communautés d'agglomérations ont accepté de compenser, en tout ou en partie cette baisse des dotations liées à ce changement de qualification. Monsieur le Maire indique que certains collègues à proximité d'Orbec en ont fait la demande. Monsieur DRIE précise qu'ils ont obtenu compensation, très récemment.

Il ajoute que sur les dépenses de fonctionnement, il y a une maîtrise de l'ensemble des postes. Il y a un seul poste qui a fait l'objet d'une augmentation, qui est lié au SIVOM, car ce syndicat a demandé l'année dernière, une augmentation des participations des deux communes membres, car il connaît des difficultés par rapport à l'entretien des écoles, du gymnase, etc. C'est ajouté un décalage de paiement, la commune a dû payer 14 mois de participations sur 1 an.

Monsieur le Maire ajoute que pour le budget qui sera voté le 04 avril, la subvention de la région qui est fléchée ne pourra pas être inscrite car elle n'est pas notifiée. Nous attendons cette notification après la séance plénière programmée au mois d'avril. Cette subvention représente une somme d'environ 1 000 000 €. La commission DETR se réunira cette année le 1er avril, la notification interviendra également courant avril. Concernant le département, la subvention est notifiée pour un montant de 150 000 €. Lors du vote du budget, il n'y aura donc pas d'inscription de dépenses de travaux, il conviendra de réaliser une décision budgétaire modificative courant mai afin d'intégrer ces recettes et permettre d'affermir la 2^{ème} tranche de travaux de la 1^{ère} phase. Ces travaux sont prévus démarrer courant juin par la rue du Général de Gaulle.

Monsieur DRIE informe qu'au niveau des recettes de fonctionnement, hors dotations et impôts, les recettes communales sont recouvrées à plus de 99.50 % excepté 2 locataires qui posent des difficultés. Il n'y a plus de restes à recouvrer, ce qui n'était pas toujours le cas auparavant.

Concernant la section d'investissement, il indique qu'il y a eu un excédent de 390 350.95 € et confirme la nécessité de réaliser l'emprunt, dans l'attente des subventions qui seront versées courant de l'année 2019 sur présentation de factures acquittées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité, le compte de gestion 2018 pour le budget commune.

19-17 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Monsieur DRIE, Trésorier de Livarot, présente le compte de gestion pour le budget annexe lotissement 2018. Il informe que les chiffres comptables du compte de gestion 2018 sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2018 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses
180 013.82 €

Recettes
180 013.82 €

INVESTISSEMENT

Dépenses
143 857.82 €

Recettes
143 857.82 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité, le compte de gestion 2018 pour le budget annexe lotissement.

19-18 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire commente les écritures comptables du compte administratif 2018. Il n'y a pas de questions concernant les écritures des sections d'investissement et de fonctionnement. Monsieur DRIE indique que les délais de paiements pour la collectivité sont à moins de 15 jours alors que la règle est de 30 jours.

Monsieur le Maire appelle le doyen de l'assemblée, Monsieur BIENVENU, pour présider la séance, s'agissant du vote du compte administratif 2018, et quitte la salle.

Monsieur BIENVENU rappelle que les chiffres du compte administratif 2018 sont conformes au Compte de Gestion 2018.

Dépenses Fonctionnement : **2 435 766.06 €**
Recettes Fonctionnement : **2 542 790.34 €**

Dépenses d'Investissement : **1 793 253.71 €**
Recettes d'Investissement : **2 183 604.66 €**

Reports de l'exercice N-1

Section d'Investissement : - 537 859.06 €

Section de Fonctionnement : 742 469.13 €

Restes à réaliser : - 142 879.64 €

Soit en cumulé :

Fonctionnement Dépenses = **2 435 766.06 €**

Fonctionnement Recettes = **3 285 259.47 €**

Investissement Dépenses = **2 331 112.77 €**

Investissement Recettes = **2 183 604.66 €**

Soit en résultats : Section de Fonctionnement **849 493.41 €**

Section d'Investissement **- 147 508.11 €** € (hors restes à réaliser)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité, le compte administratif 2018 pour le budget commune.

19-19 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire commente les écritures comptables du compte administratif 2018, appelle le doyen de l'assemblée, Monsieur BIENVENU, pour présider la séance, s'agissant du vote du compte administratif 2018, et quitte la salle.

Monsieur BIENVENU rappelle que les chiffres du compte administratif 2018 sont conformes au Compte de Gestion 2018.

Dépenses Fonctionnement : **180 013.82 €**
Recettes Fonctionnement : **180 013.82 €**

Dépenses d'Investissement : **143 857.82 €**
Recettes d'Investissement : **143 857.82 €**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité, le compte administratif 2018 pour le budget annexe lotissement.

Monsieur le Maire est invité à regagner son fauteuil pour la suite de la séance.

19-20 – AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'affectation des résultats 2018 sur l'exercice 2019 :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 537 859,06 €		390 350,95 €	896 151,73 € 753 272,09 €	-142 879,44 €	- 290 387,75 €
FONCT	1 258 281,05 €	515 811,92 €	107 024,28 €			849 493,41 €

Décide d'affecter le résultat comme suit : COMPTE 001 DEPENSES 147 508,11

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	849 493,41 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	290 387,75 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	559 105,66 €
Total affecté au c/ 1068 :	290 387,75 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

Après en avoir délibéré, les membre du conseil, approuvent à l'unanimité, l'affectation des résultats pour l'exercice 2019.

PRESENTATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE PAR LES SERVICES DE LA GNDARMERIE

Monsieur le Maire indique que cette intervention purement pédagogique a pour objet de présenter le dispositif et les avantages pour la commune dans le cadre de la prévention de la délinquance. Un temps d'échange permettra également de répondre aux différentes questions que le conseil municipal pourrait se poser.

Le Capitaine THIRANT, commandant de la compagnie de Lisieux et le Capitaine LEMOINE, commandant de la communauté de brigade d'Orbec présentent le dispositif opération participation citoyenne. Ils remercient le conseil municipal de les accueillir ce soir.

L'opération "Participation Citoyenne", consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur propre environnement. Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Le dispositif vise à :

- rassurer la population
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité

Il est mis en place par la signature d'une convention tripartite entre la commune, la gendarmerie et les citoyens, validée par la préfecture

Les effets attendus sont de privilégier les liens entre la population, les élus et la gendarmerie, renforcer le lien social et une baisse de la délinquance.

Le Capitaine THIRANT indique qu'environ 6000 communes ont réalisé cette opération et ont pu observer une baisse de la délinquance et des incivilités.

Si le conseil municipal est favorable à la mise en place de ce protocole, une réunion publique pourra être organisée pour informer les habitants et faire un appel à candidature pour nommer des référents de quartier.

Dans le pays d'auge, 2 protocoles sont engagés sur Mézidon Vallée d'Auge et Saint Pierre en Auge. En tant que chef-lieu de communauté de brigade au sein de la communauté d'agglomération urbaine assez conséquente, il y a un véritable enjeu local et un réel intérêt à mettre en place ce dispositif même s'il n'y a pas une forte délinquance.

Monsieur le Maire demande à combien évaluez-vous le nombre de référents pour notre commune.

Le Capitaine LEMOINE indique que la commune d'Orbec n'est pas extrêmement touchée par des cambriolages mais plus par des actes d'incivilités, dans le centre-ville notamment.

Monsieur le Maire indique que cette opération sera complémentaire avec la vidéoprotection, prochainement installée.

Le Capitaine THIRANT indique qu'un référent par quartier identifié, ce sera bien, mais s'il y en a 2 ou 3 par quartier, c'est encore mieux. Sur une commune d'environ 2500 habitants, il faudrait une dizaine de référents.

Monsieur LEMETTAIS pense que cette action va recréer le civisme qui n'existe plus.

Monsieur le Maire pense que cette action pourra servir également pour le problème des incivilités et en particulier pour les déjections canines. Les personnes des services techniques et espaces verts subissent ce problème au quotidien dans leur travail d'entretien des trottoirs, parcs et massifs. Il espère que cette action et la mise en place de la vidéoprotection permettra d'identifier les propriétaires d'animaux et enrayer ce problème.

Monsieur le Maire indique que ce dossier sera soumis au vote lors d'un prochain conseil municipal.

19-21 – MARCHÉ DE TRAVAUX : TRANCHE 2 : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire indique que pour la mise en œuvre des travaux d'aménagement rue du Général de Gaulle et rue des Canadiens, une consultation a été lancée. Les variantes étaient autorisées. Dans le cahier des charges, il était indiqué la contrainte de la présence d'amiante. Les réseaux souples pourraient être repris sous un trottoir et les réseaux durs sous le trottoir opposé.

Le marché est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 - VRD (Voirie et Réseaux Divers)
- Lot 2 - Travaux Horticoles

Pour le lot 1 VRD :

2 offres : Eiffage, Colas.

Pour le lot 2 Travaux horticoles :

2 offres : Saint Martin Paysage, Vallois.

Conformément au règlement de consultation, une négociation a été engagée.

Suite à l'avis de la CAO réunie le 1^{er} mars, il est proposé de retenir l'entreprise Eiffage pour le lot VRD et l'entreprise Saint Martin Paysage pour le lot Horticole.

Monsieur le Maire indique que les travaux sont prévus commencer courant juin.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident de retenir, à l'unanimité, pour le lot 1 VRD l'entreprise EIFFAGE et pour le lot 2 travaux horticoles l'entreprise Saint Martin Paysage.

19-22 – SIVOM : DESIGNATION D'UN DELEGUE

Monsieur le Maire indique que suite au décès de Monsieur Mario STOMBOLI, il convient de le remplacer au sein du SIVOM.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Syndical du SIVOM est composé de 9 délégués pour chacune des deux communes Orbec et de La Vespière-Friardel.

Ont été élus délégués au SIVOM :

- G. MORIN
- E. COOL
- E. MACREZ
- F. VERGER
- F. RAMOS
- J-L. POUILLE
- G. LAUTONNE
- G. DELAFOSSE
- M. STOMBOLI

Monsieur le Maire soumet au vote la candidature de Madame Martine COGE en tant que déléguée du SIVOM, en l'absence d'autre candidat.

Voté à l'unanimité

19-23 – ABROGATION DELIBERATION CFE

Monsieur le Maire indique qu'une délibération en ce sens avait été prise le 01.03.2018 pour donner suite aux observations de la Direction départementale des Finances Publiques (DDFIP) concernant la délibération prise par la commune sur des exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE).

Auparavant, la commune percevait la fiscalité des entreprises. Or maintenant c'est la CALN, établissement de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique qui est seul compétent en matière de décisions sur la CFE.

La CALN a adopté par délibération du 28/09/2017 une politique en faveur des créations, et reprises d'entreprises du même type que celles qui avaient été définies par les délibérations communales du 13/06/1989 et du 23/01/1991.

La délibération prise le 01.03.2018 portait seulement sur l'abrogation de la délibération du 13 juin 1989. Il n'a pas été indiqué l'abrogation de la délibération du 23.01.1991.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'abroger la délibération en date du 23.01.1991.

19-24 – RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient d'annuler la dernière délibération du 24.01.2019 concernant l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et de fermer le poste d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe au 01.03.2019 car le centre de gestion nous a indiqué que l'agent ne remplissait pas tous les critères d'avancement.

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que deux agents en position de disponibilité ont démissionné, il convient donc de fermer leurs postes respectifs :

- adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 01.02.2019 temps complet
- adjoint administratif au 16.12.2018 21/35ème

Voté à l'unanimité

19-25 – TARIFS PROGRAMME RANDONNEES

Monsieur le Maire rappelle que la CALN a restitué à la commune les animations et événementiel la concernant à compter du 1^{er} janvier 2019 et a transféré l'agent concerné (80 % du salaire + charges).

Un programme de randonnées accompagnées va être mis en place pour la saison 2019. Il convient donc d'en fixer les tarifs :

- Randonnée accompagnée : gratuit
(Randonnée de 10-12kms tout public pour découvrir les chemins du secteur d'Orbec)
- Randonnée guidée : 2€ /personne
(Accompagnement sur demande et sur réservation de groupes souhaitant découvrir Orbec et sa région à travers ses chemins (départ Orbec ou La Vespière)
- Randonnée kids : 2€/personne
(Balade de 4-5 kms à destination des enfants de 5 à 10 ans pour leur donner des notions d'orientation, de lecture de carte et les initier à la balade (groupe école par exemple))
- Randonnée terroir : 4€/personne
(Randonnée de 10 kms avec dégustation de produits locaux en soirée)
- Randonnée gourmande : 7 €/personne
(Randonnée de 6-7 kms avec étapes gourmandes)
- Randonnée journée : 10 €/personne
(Sortie randonnée à la journée avec pause pique-nique fourni)

Monsieur POUILLE demande si l'agent organise seulement les randonnées, qui se charge de l'entretien des chemins ?

Monsieur le Maire lui indique que c'est la CALN qui a en charge l'entretien des chemins.

Madame MACREZ s'interroge au niveau des tarifs, il n'y a rien pour les enfants.

Monsieur le Maire lui indique qu'il y a une randonnée spéciale pour les enfants, la rando kids. S'agissant des autres randonnées proposées, il n'y a, en général, pas d'enfants accompagnant leurs parents au vu du nombre de kilomètres effectués (+ de 10 km, voire 20 km à la journée).

Les randonnées seront proposées le jeudi après-midi et le dimanche.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité, les tarifs programme randonnées présentés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur LEMETTAIS indique qu'il n'y a pas de lumière rue Croix aux Lyonnais.

Monsieur le Maire indique ce problème sera signalé au SDEC Energie. Concernant cette rue, il est envisagé d'installer des coussins berlinois afin de faire réduire la vitesse des véhicules.

-Monsieur LEMETTAIS demande pourquoi le matériel mis en place pour le marché (barrières et panneaux) n'est pas ramassé après le marché.

Monsieur le Maire indique que ce problème sera vu avec le responsable des services techniques.

-Madame MOREL s'interroge sur la demande du secours populaire qui a souhaité s'installer sur Orbec.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas répondu favorablement à cette demande car il existe déjà sur Orbec une structure similaire, le secours catholique. A ce jour, la commune ne dispose pas de local communal disponible à leur mettre à disposition gracieuse.

-Monsieur le Maire indique que le vote du budget aura lieu lors du prochain conseil municipal du 4 avril prochain.

Séance levée à 23H15

COOL Étienne	
MACREZ Eveline	
MORIN Guy	
RAMOS Françoise	
HULIN Germain	ABSENT
MIGNON Laurence	ABSENTE
COGE Martine	
POUILLE Jean-Luc	
VERGER Francine	
LAUTONNE Gilles	
DELAFOSSÉ Gérard	ABSENT
DROUET Liliane	ABSENTE
BIENVENU François	
MOREL Camille	
FOSSET Sylvie	ABSENTE
FERREIRA Sandra	ABSENTE
AUBRY Bruno	ABSENT
LEMETTAIS Thierry	